

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze et le 3 novembre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 8 novembre deux mil onze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Acquisitions foncières terrains riverains ERD 72 et route du Roctaille
- Acquisition terrain « Pont de la Meure »
- Détermination du taux de la taxe d'aménagement
- Approbation enquête publique « Johnson contrôls Saft »
- Achat c'une cuve de stockage pour GNR
- Questions diverses

L'an 2011, le 8 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, GALY Virginie, ONNO Gisèle, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDIN Olivier, BAUDOUIIN Bruno, BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe, KOTSIS Jack

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) : Mme BOUCHET Sandra

A été nommée secrétaire : Mme GALY Virginie

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité

ACQUISITIONS DE TERRAINS RD 72 ET ROUTE DU ROCTAILLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre des projets d'aménagement de la RD 72 et de la route du Roctaille, il est nécessaire d'acquérir diverses bandes et parcelles le long de ces deux voies.

Il précise que les négociations sont en cours avec les propriétaires concernés et qu'il convient dès à présent de fixer un prix d'achat afin de mener à terme les discussions.

Monsieur le Maire rappelle que lors des transactions d'achat de la parcelle destinée à recevoir le bassin d'orage, le prix avait été de 0.62 € le m².

Monsieur le Maire pense qu'il serait cohérent d'acheter tous les terrains au même prix à savoir 0.62 € le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de faire une proposition d'achat à 0.62 € le m² à chaque propriétaire concerné.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien les transactions avec les propriétaires

ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE « PONT DE LA MEURE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la séance du 29 juin 2011, il avait été décidé d'acquérir une parcelle située en bordure de Charente, cadastrée A 667 d'une superficie de 660 m².

Or lors de cette décision, il n'avait pas été mentionné de prix d'achat. Il convient donc de le préciser aujourd'hui, afin que l'acte correspondant puisse être établi par le notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'acquérir la parcelle ci-dessus nommée au prix de 5 € le m²
Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte à intervenir à cette occasion.

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu' à l'issue d'une large concertation avec les communes, les collectivités territoriales et les professionnels de l'aménagement et de la construction, la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010.

L'enjeu de ce nouveau dispositif a pour objectif d'être économe des deniers publics, mais vise aussi à :

- améliorer la compréhension et la lisibilité du régime fiscal
- simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement
- promouvoir un usage économe des sols et contribuer à la lutte contre l'étalement urbain
- inciter la création de logements.

La décision instituant cette taxe doit être prise avant le 30 novembre 2011, il convient donc d'en fixer le taux

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %

ENQUETE PUBLIQUE JOHNSON CONTROLS SAFT : AVIS

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est procédé à une enquête publique d'un mois à la mairie de Nersac du 21 novembre au 23 décembre inclus, sur la demande d'autorisation de la société JOHNSON CONTROLS SAFT, concernant l'augmentation de la fabrication d'éléments et de batteries lithium-ion sur la zone industrielle de Nersac.

Une partie du territoire de notre commune étant comprise dans le périmètre dans lequel l'avis du public doit être effectué, et en application de l'article R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable à la demande et n'émet aucune observation particulière.

ACHAT D'UNE CUVE DE STOCKAGE POUR GNR

Monsieur le Maire explique au conseil que qu'il est désormais obligatoire d'utiliser du GNR (gasoil non routier) pour nos engins agricoles et que celui-ci doit être stocké dans une cuve aux normes en vigueur.

La commune n'étant pas équipée d'une telle cuve, il est donc nécessaire d'en acheter une d'environ 1 000 litres.

Après avoir pris renseignement auprès de divers fournisseurs le prix se situe entre 1 000 € et 1 300 € H.T.

Le conseil à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à l'achat de cette cuve, chez le fournisseur le plus compétitif.

AMENAGEMENT RD 72

Monsieur le Maire fait le point sur les négociations en cours concernant les acquisitions nécessaires à la poursuite du projet.

- M. ARTARIT a donné son accord pour céder les terrains à 0,62 € le m².
- Les négociations avec M. LANDRIAUD et M. AMETEAU se poursuivent
- M. GAILLARD, propose 50 € le m² pour les 25 m² dont nous avons besoin. Le conseil souhaite qu'un courrier lui soit transmis lui demandant de revoir sa proposition

Il est évoqué l'idée de dénommer la place près du cimetière du nom de notre généreuse donatrice : Mme PIVETEAU.

QUESTIONS DIVERSES

- M. BERTIN informe le conseil que l'un de ses voisins souhaiterait se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la mairie. ⇒ Il faut qu'il fasse une demande officielle par courrier.
- M. KOTSIS souhaite que le site de la commune soit mis à jour par rapport au projet de la RD 72. M. Le Maire demande à chacun de participer.
- M. le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir à des idées d'articles pour le prochain bulletin communal.
- Mme CHASSELOUP demande si quelqu'un peut prendre sa place que niveau de l'organisation de la foire gourmande, elle souhaite se mettre en retrait pour des raisons personnelles. Elle propose également de faire des marchés de producteurs en partenariat avec la chambre d'agriculture.
- Samedi 3 décembre aura lieu dans la salle du foyer à 20 h 30 la projection d'un film suivi d'une conférence présentée par M. ROBIN qui a fait la cordillère des Andes en vélo.
- Mme BALLANGER présente les cadeaux qui seront offert aux enfants pour Noël
- Prochaine séance le 13 décembre 2011.

Ont signé les membres présents :